

INTRODUCTION

LE TOUR ET LE DESSEIN

MORALISTE. subst. m. Écrivain qui traite des mœurs¹.

« On peut considérer La Bruyère comme moraliste, et comme écrivain². » C'est par cette distinction bien tranchée que Jean-Baptiste Suard inaugure, à la fin du XVIII^e siècle, une tradition critique portée à reconnaître au second les qualités qu'elle refuse au premier : à défaut d'une pensée morale personnelle et profonde, l'auteur des *Caractères* se recommanderait (néanmoins) à la postérité par l'acuité d'une écriture à nulle autre pareille, où (néanmoins) « les tournures et les expressions paraissent avoir quelque chose de plus brillant, de plus fin, de plus inattendu que le fond des choses mêmes³ » – bref, enchérit Émile Faguet, par ce « style tout nouveau » dont il use... « pour ne rien dire de très nouveau⁴ ». Il est entendu que ce styliste hors pair écrit mieux (plus) qu'il ne pense, et les jugements les plus élogieux, tel celui de Gustave Lanson, ne disent pas, quant au fond, le contraire :

« La Bruyère a une place à part dans la littérature classique. De Montaigne à Chateaubriand, personne n'a travaillé la prose en artiste comme lui, avec *un pareil amour de la forme pour la forme*, une pareille foi dans la valeur des effets sensibles et du pittoresque de l'expression⁵. »

1. *Dictionnaire de l'Académie française*, 4^e édition, Paris, V^e Brunet, 1762, p. 169.
2. SUARD Jean-Baptiste, « Notice sur la personne et les écrits de La Bruyère », in LA BRUYÈRE Jean de, *Les Caractères ou les Mœurs de ce siècle*, Paris, Delagrave, 1891, p. III. Cette notice parut initialement en tête d'un volume de *Maximes et réflexions morales extraites de La Bruyère* (Paris, Imprimerie de Monsieur, 1781).
3. *Ibid.*, p. v.
4. FAGUET Émile, *Dix-septième siècle. Études littéraires*, Paris, Boivin, coll. « Nouvelle bibliothèque littéraire », 1885, p. 492.
5. LANSON Gustave, *L'Art de la prose*, Paris, Nizet, 1908, p. 125 ; nous soulignons.

Si la préface fameuse de Roland Barthes⁶ ouvrait la voie à une lecture profondément renouvelée des *Caractères*, il fallut attendre néanmoins les analyses de Louis Van Delft et de Jules Brody⁷ pour que soit pleinement récusée la pertinence d'un tel partage et que soit véritablement abordée la question de savoir « en quoi cette écriture si originale et si brillante est une écriture non simplement d'écrivain, mais de moraliste⁸ ». Dans leur sillage, et dans une mise au point décisive, Jean Dagen a fait justice de ce *topos* critique qui consistait à voir dans la réussite stylistique des *Caractères* « la contrepartie heureuse de la faiblesse philosophique et du désordre impressionniste du recueil⁹ ». Pour diverses que soient leurs orientations et leurs conclusions propres, qu'ils appréhendent l'œuvre de La Bruyère dans le prisme d'une notion-clé de la culture classique (Marine Ricord) ou dans celui d'une catégorie grammaticale et stylistique (Claire Badiou-Monferran), à la lumière d'une enquête génétique (Marc Escola) ou de l'histoire de la pensée sociale et religieuse (François-Xavier Cuche), ou encore au point de rencontre entre la tradition rhétorique et la philosophie morale (Emmanuel Bury, Christine Noille-Clauzade), les travaux menés dans la période récente¹⁰ s'accordent globalement sur ce point : c'est prendre le risque d'en méconnaître l'enjeu et d'en gauchir le sens que de considérer l'écriture du moraliste indépendamment de la pensée dont elle est strictement solidaire. Mais comment se faire le rapport de l'une à l'autre – et que nous dit la première de la seconde ?

Écriture de la morale et morale de l'écriture

Quelques lignes célèbres du chapitre « Des Ouvrages de l'Esprit » nous fourniront le point de départ de notre enquête. Commençons par les situer brièvement dans leur contexte.

6. BARTHES Roland, « La Bruyère » (1963), in *Essais critiques*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points », 1981 (1964).

7. VAN DELFT Louis, *La Bruyère moraliste. Quatre études sur les Caractères*, Genève, Droz, 1971 ; BRODY Jules, *Du style à la pensée. Trois études sur les Caractères de La Bruyère*, Lexington, French Forum Monographs », 1980.

8. BRODY Jules, *op. cit.*, p. 59.

9. DAGEN Jean, « Ce qui s'appelle penser, pour La Bruyère », *Littératures*, n° 23, automne 1990, p. 56 [https://www.persee.fr/doc/litts_0563-9751_1990_num_23_1_1522].

10. RICORD Marine, *Les Caractères de La Bruyère ou les exercices de l'esprit*, Paris, PUF, coll. « Écrivains », 2000 ; BADIOU-MONFERRAN Claire, *Les Conjonctions de coordination ou « l'art de lier ses pensées » chez La Bruyère*, Paris, Champion, coll. « Bibliothèque de grammaire et de linguistique », 2000 ; ESCOLA Marc, *La Bruyère*, t. I : *Brèves questions d'herméneutique* et t. II : *Rhétorique du discontinu*, Paris, Champion, coll. « Moralia », 2001, 2 vol. ; CUCHE François-Xavier, *Une pensée sociale catholique. Fleury, La Bruyère et Fénelon*, Paris, Éditions du Cerf, 1991 ; BURY Emmanuel, « La Bruyère et la tradition des *Caractères* », *Littératures classiques*, n° 13 (supplément), 1991, p. 7-23 ; NOILLE-CLAUZADE Christine, *L'Éloquence du Sage. Platonisme et rhétorique dans la seconde moitié du XVII^e siècle*, Paris, Champion, coll. « Lumière classique », 2004, p. 167-210. Il va de soi que ces quelques références sont très loin de constituer un état des lieux exhaustif : nous les compléterons chemin faisant.

C'est en « moraliste » autant qu'en « écrivain » que La Bruyère consacre son premier chapitre aux « ouvrages de l'esprit », c'est-à-dire, pour l'essentiel, à des questions d'esthétique littéraire. Le propos de ce chapitre introductif n'excède en rien le périmètre du domaine qu'il s'est assigné d'emblée, celui de la morale (« je me renferme seulement dans cette science qui décrit les mœurs, qui examine les hommes et qui développe leurs caractères¹¹ ») : il en relève de plein droit, à deux titres au moins. D'une part, il n'y a pas de solution de continuité, en contexte classique, entre le discours sur les mœurs (ou conduites) et la réflexion sur les lettres (ou plus largement sur les conduites langagières), le premier englobant peu ou prou la seconde : écrire (ou parler) de telle manière et selon tels principes, c'est se *conduire* de telle manière et selon tels principes. D'autre part, l'auteur énonce au fil de ce chapitre les articles d'un art d'écrire (et de lire) la morale. La remarque 34 l'atteste exemplairement :

« Le Philosophe consume sa vie à observer les hommes, et il use ses esprits à en démêler les vices et le ridicule ; s'il donne quelque tour¹² à ses pensées, c'est moins par une vanité d'auteur, que pour mettre une vérité qu'il a trouvée dans tout le jour nécessaire pour faire l'impression¹³ qui doit servir à son dessein. Quelques Lecteurs croient néanmoins le payer avec usure, s'ils disent magistralement qu'ils ont lu son livre, et qu'il y a de l'esprit¹⁴ ; mais il leur renvoie tous leurs éloges qu'il n'a pas cherchés par son travail et par ses veilles : il porte plus haut ses projets et agit pour une fin plus relevée : il demande des hommes un plus grand et un plus rare succès que les louanges, et même que les récompenses, qui est de les rendre meilleurs¹⁵. »

Nous constatons que le moraliste-écrivain subordonne ici très strictement l'art d'écrire au « dessein » qui seul à ses yeux le légitime : il s'agit de « rendre [les hommes] meilleurs ». L'usage d'une manière élégante (d'un « tour »), voire ingénieuse (« l'esprit »), de tourner sa pensée ne vaut qu'à proportion de son *efficacité rhétorique* – selon qu'elle lui permet de donner aux vérités morales suffisamment de relief et de visibilité (« tout le *jour* nécessaire ») pour qu'elles fassent leur effet (« pour faire [sur le lecteur] *l'impression* » sans laquelle elles seraient sans effet). Et cette efficacité de l'écriture ne vaut elle-même qu'à raison de son *utilité morale* (selon qu'elle peut « servir à son dessein »). En d'autres termes, loin d'exclure les effets littéraires, le propos moral de l'ouvrage les requiert au contraire, mais il s'impose comme principe exclusif d'écriture *et* de lecture. Ce qu'il exclut, c'est un usage ornemental ou gratuit de tels effets.

11. *Discours sur Théophraste*, p. 83 (59).

12. « On dit d'un discours écrit sans art et sans grâce, qu'il n'y a point de tour » (Académie).

13. Le mot revêt ici une valeur très concrète (qui rejoint l'isotopie du « caractère » comme *marque gravée*) : faire une *impression*, c'est marquer d'une *empreinte*.

14. « On dit qu'il y a de l'esprit dans un discours, dans un ouvrage, quand il est ingénieux et fait avec esprit » (Académie).

15. « Des Ouvrages de l'Esprit », 34 (IV), p. 171 (137).

Certes, il y a bien chez La Bruyère, plutôt qu'une « vanité d'auteur », une fierté d'écrivain maître de son art, et qui s'est imposé très consciemment comme tel par une écriture dont les contemporains, d'emblée, ont perçu la singularité – soit pour saluer, comme Ménage, l'invention « d'une manière d'écrire toute nouvelle¹⁶ », soit, comme Vigneul-Marville, pour condamner de constantes atteintes au bon usage : tous, résume Jules Brody, « étaient sensibles avant tout à l'écart qu'ils discernaient dans les *Caractères* par rapport à une prose littéraire devenue pour eux “normale” [...] que l'on appelle par tradition “classique”¹⁷ ». Sans doute aussi cet « orgueil d'artisan, plus fier qu'un prince » (nous empruntons la formule à Serge Doubrovsky¹⁸) va-t-il de pair avec une conception nouvelle de l'écriture comme *métier* : « C'est un métier que de faire un livre comme de faire une pendule [...]¹⁹. » Roland Barthes y voit « une façon, à la fois, de la démoraiser [de l'émanciper de sa fin morale] et de lui donner le sérieux d'une technique » ; néanmoins, attentif à ne pas « forcer la modernité de telles notations », il concède aussitôt qu'au temps de La Bruyère on ne pouvait « imaginer qu'écrire fût un verbe intransitif, dépourvu de justification morale²⁰ ».

Mais ce mot de *justification*, par son ambiguïté, appelle une discussion qui ne peut être éludée : parle-t-on d'une simple opération de légitimation, ou d'une motivation profonde et structurante ? La question est d'autant plus recevable que la remarque 34 doit être resituée dans le contexte de la réception immédiate des *Caractères* : ajoutée dans la quatrième édition (1689), première édition « augmentée », elle appartient à un ensemble d'additions contemporaines destinées à faire valoir la finalité morale de l'ouvrage, très probablement en réponse aux premières critiques dont il a fait l'objet. Elle fait directement écho, en particulier, aux lignes insérées au même moment dans la « Préface » :

« l'Orateur et l'Écrivain ne sauraient vaincre la joie qu'ils ont d'être applaudis ; mais ils devraient rougir d'eux-mêmes s'ils n'avaient cherché par leurs discours ou par leurs écrits que des éloges ; outre que l'approbation la plus sûre et la moins équivoque est le changement de mœurs et la réformation de ceux qui les lisent ou qui les écoutent : on ne doit parler, on ne doit écrire que pour l'instruction ; et s'il arrive que l'on plaise, il ne faut pas néanmoins s'en repentir, si cela sert à insinuer et à faire recevoir les vérités qui doivent instruire²¹ ».

6. Cité par MONGRÉDIEN Georges, *Recueil des textes et des documents contemporains relatifs à La Bruyère*, Paris, Éditions du CNRS, 1979, p. 56.

7. BRODY Jules, *op. cit.*, p. 55 ; sur la réception immédiate des *Caractères* et sur les critiques de Vigneul-Marville en particulier (et sur la notion d'*usage*), cf. PARMENTIER Bérengère, « Le droit à écrire. La Bruyère, *Les Caractères* et la critique », *Littératures classiques*, n° 86, 2015, p. 173 [<https://www.cairn.info/revue-litteratures-classiques-2015-1-page-169.htm>].

8. DOUBROVSKY Serge, « Lecture de La Bruyère », *Poétique*, n° 2, 1970, p. 200.

9. « Des Ouvrages de l'Esprit », 3 (I), p. 159 (124).

10. BARTHES Roland, *op. cit.*, p. 235.

11. « Préface » des *Caractères*, p. 151-152 (117-118).

Est-ce une raison, cependant, pour en minimiser la portée ? Rien n'est moins sûr... Nous verrons un peu plus loin que La Bruyère ne fait ici que préciser une intention explicitement déclarée dès la première édition. Nous ferons donc le pari de le prendre au mot : il s'agira de montrer que cet « usage tout nouveau de la langue » que Voltaire porte à son crédit²², s'il le consacre en effet comme écrivain dans le plein sens du terme (capable de s'incarner dans un *tour* singulier), est requis néanmoins par une nécessité interne à l'écriture morale (par « une fin plus relevée »).

Déclarations d'utilité publique

Cette double exigence d'efficacité rhétorique et d'utilité morale (la première s'ordonnant elle-même à la seconde) commande en effet les partis pris de l'écrivain ; elle détermine à la fois le choix de sa manière et celui de sa matière.

Reprenons. « Le Philosophe consume sa vie à observer les hommes, et [...] à en démêler les vices et le ridicule » : telle est sa matière première, comme en reflet d'une focalisation du « regard moraliste²³ » sur le blâmable et le risible – en quoi le tropisme du regard moraliste est similaire à celui du regard satirique. À l'instar du satirique, l'auteur des *Caractères* s'attache essentiellement à la censure des vices et des ridicules, qui ne laisse guère de place à l'éloge des vertus et du mérite. Au revers du discours encomiastique, sur l'autre versant du genre épideictique, son registre est presque partout celui du blâme : dans ce livre surpeuplé de sots, de fats, d'impertinents et d'importuns, de vaniteux et de coquettes, de faux savants et de faux braves, de parasites et d'intrigants..., les descriptions élogieuses – ou qui en affectent du moins l'apparence – sont quantité négligeable et d'une interprétation délicate²⁴. La Bruyère accentue donc jusqu'à l'extrême une disparité – tout à la fois quantitative et qualitative – déjà notable chez les auteurs de *Caractères* de la première moitié du siècle, de Joseph Hall à Urbain Chevreau²⁵. De fait, cette option remarquable s'explique au premier chef par une souveraine exigence d'utilité. Elle revient à prendre le contre-pied des Stoïciens, auxquels le moraliste fait grief, au début du chapitre « De l'Homme », de n'avoir offert à

22. Cité par FAGUET Émile, *op. cit.*

23. Nous empruntons le terme à Louis VAN DELFT, *Les Spectateurs de la vie. Généalogie du regard moraliste*, Québec, Presses de l'université de Laval, 2005.

24. C'est le cas, par exemple, de l'éloge d'Arthénice (« Des Jugements », 28 [VIII]) : cf. ESCOLA Marc, « Ce que peut un fragment. Une note en marge des *Caractères* », *Travaux de littérature*, IX, 1996, p. 105-126, et LAFOND Jean, « Pourquoi un fragment (XII, 28) ? », in DAGEN Jean, BOURGUINAT Élisabeth et ESCOLA Marc (dir.), *La Bruyère. Le Métier du moraliste*, Paris, Champion, coll. « Moralia », 2001, p. 231-242.

25. Les *Caractères de vertus et vices* (Paris, 1610) de Jean LOISEAU DE TOURVAL et *L'École du Sage ou le Caractère des vertus et des vices* (Paris, 1646) d'Urbain CHEVREAU, traduits des *Characters of Vertues and Vices* (Londres, 1608) de Joseph HALL, reprenant le classement de ce dernier, comprenaient vingt-quatre caractères, dont huit relevant des vertus et seize des vices.

l'homme qu'un modèle chimérique et tout abstrait de sagesse, un « fantôme de vertu et de constance », « au lieu de faire de ses vices des peintures affreuses ou ridicules qui *servissent à l'en corriger*²⁶ » : charge vigoureuse dont l'enjeu n'est pas strictement doctrinal, puisqu'elle lui permet – tout en marquant son adhésion aux positions anti-stoïciennes des moralistes augustiniens (Pascal, Nicole, La Rochefoucauld) – d'esquisser en passant un plaidoyer *pro domo*, en opposant l'efficace du miroir satirique à l'inutilité d'un idéal inaccessible et désincarné.

Le même impératif d'utilité requiert du moraliste une aptitude à discerner, dans cette matière surabondante et bigarrée que l'observation des travers humains peut « fournir à la satire », ce dont il pourra tirer profit :

« Combien de sortes de ridicules répandus parmi les hommes ; mais qui par leur singularité ne tirent point à conséquence, et ne sont *d'aucune ressource pour l'instruction et pour la morale* : ce sont des vices uniques qui ne sont pas contagieux, et qui sont moins de l'humanité que de la personne²⁷. »

D'autre part, à l'opposé de la malignité, qui incline « à rire aux dépens d'autrui, et à jeter un ridicule souvent où il n'y en peut avoir²⁸ », le moraliste est celui-là qui saura rire (et faire rire) à bon escient – donc utilement :

« Il ne faut point mettre un ridicule où il n'y en a point, c'est se gêner le goût, c'est corrompre son jugement et celui des autres ; mais le ridicule qui est quelque part, il faut l'y voir, l'en tirer avec grâce, et *d'une manière qui plaise et qui instruit*²⁹. »

Cette double distinction – entre l'universel (« l'humanité ») et le singulier (« la personne »), entre la raillerie pertinente et la moquerie gratuite – est le fondement d'une optique satirique et d'une esthétique du ridicule pleinement accordées à l'ambition didactique de l'ouvrage, laquelle, du reste, est explicitement rappelée dans chacune de ces deux remarques : la première (qui conclut le chapitre « De l'Homme ») fait écho aux déclarations d'intention de la « Préface » des *Caractères* comme aux mises au point de celle du *Discours de réception à l'Académie française*³⁰ ; la seconde (qui occupe l'avant-dernier paragraphe dans le premier chapitre) renvoie de façon transparente à la doctrine – on ne peut plus banale – du *plaire et instruire*.

²⁶. « De l'Homme », 3 (IV), p. 397-398 (392) ; nous soulignons. Les « peintures *affreuses* » sont, dans le sens d'époque, des peintures qui suscitent l'effroi, qui font peur (cf. « Des Jugements », 66).

²⁷. « De l'Homme », 158 (IV), p. 449 (449-450) ; nous soulignons.

²⁸. « Des Grands », 26 (I), p. 361 (354). Cf. aussi : « De l'Homme », 77 (I), p. 423 (419) ; « Des Jugements », 47e (IV), p. 469 (470) : « il semble que le ridicule réside tantôt dans celui qui en effet est ridicule ; et tantôt dans l'imagination de ceux qui croient voir le ridicule où il n'est point, et ne peut être ».

²⁹. « Des Ouvrages de l'Esprit », 68 (I) p. 188 (155) ; nous soulignons. On peut observer ici que la visée didactique est explicite dès la première édition.

³⁰. Cf. en particulier p. 615 (614).

Reconnaissons que ces déclarations d'utilité publique – maintes fois réitérées à la faveur des accroissements successifs de l'ouvrage et de son paratexte – peuvent être regardées avec circonspection, voire avec suspicion, à deux titres au moins. Ce qui les affaiblit et qui les rend suspectes à nos yeux de lecteurs modernes, c'est en premier lieu ce qu'elles ont de très convenu – comme en reflet d'un *habitus* de l'écriture à l'âge classique. Inlassablement reprise et modulée, la formule horatienne du *miscere utile dulci* est un lieu commun du discours et de la théorie littéraires et constitue, du reste, l'aspect le mieux connu de la poétique classique. Elle s'y conçoit peu ou prou dans les termes d'une « dialectique de l'agrément et de l'utilité³¹ » dont le P. Rapin, dans ses *Réflexions sur la poétique de ce temps* (1670), énonce ainsi le principe : « ce n'est que pour être utile que la poésie doit être agréable », mais, en retour, « la poésie n'est utile qu'autant qu'elle est agréable³² ».

Elle est pourtant bien davantage qu'une simple convention sous la plume de notre auteur, qui la fait *sienne* et l'énonce comme telle. À cet égard, la remarque que nous venons de lire (« Des Ouvrages de l'Esprit », 68) gagne à être rapprochée de celle qui la suit dans toutes les éditions (et qui forme dans toutes la clause du chapitre) :

« HORACE ou DESPRÉAUX l'a dit avant vous, je le crois sur votre parole ; mais je l'ai dit comme mien, ne puis-je pas penser après eux une chose vraie, et que d'autres encore penseront après moi³³ ? »

Arrêtons-nous quelques instants sur ces lignes célèbres et souvent commentées. Au rebours d'une interprétation consistant à les comprendre « à la lumière d'une distinction abstraite entre fond et forme » (conscient de la banalité du fond, le moraliste ferait valoir ici l'originalité de sa forme), Pierre Force a rappelé que le fameux « je l'ai dit comme mien » est à entendre au sens fort », voire juridique, et décrit un geste *d'appropriation* : « Comprendre un texte du passé (ou le réécrire), c'est se l'approprier [...] transformer un bien étranger en quelque chose qui est uniquement à soi³⁴. » La Bruyère revendique donc ici le droit de dire comme sien ce qui lui appartient dès lors qu'il l'a *pensé* (fût-ce après d'autres et avant d'autres), ce qui le situe à l'opposé du psittacisme d'un Ménippe (« l'oiseau paré de divers plumages qui ne sont pas à lui³⁵ ») ou de ces « esprits [...] inférieurs et subalternes » qui « ne *pensent*

31. KIBÉDI VARGA Aron, *Les Poétiques du classicisme*, Paris, Aux Amateurs de livres, coll. « Théorie et critique à l'âge classique », 1990, p. 156.

32. Cité *ibid.*, p. 157-158 ; nous soulignons.

33. « Des Ouvrages de l'Esprit », 69 (I), p. 188 (155).

34. FORCE Pierre, « Différence temporelle, différence culturelle et style dans les *Caractères* de La Bruyère », *Dix-septième siècle*, n° 258, 2013, p. 39-40 [<https://www.cairn.info/revue-dix-septieme-siecle-2013-1-page-35.htm>]. Sur la lecture de ce passage dans le sens d'une revendication d'originalité par le style, cf. par exemple VAN DELFT Louis, *Le Moraliste classique. Essai de définition et de typologie*, Genève, Droz, 1982, p. 271-281.

35. « Du Mérite personnel », 40 (VII), p. 201 (172).

point » mais « *disent* ce que les Auteurs ont pensé³⁶ ». On fait observer souvent que cette revendication vient nuancer *in fine* l'humble constat dressé au début du chapitre – ouverture célèbre entre toutes par laquelle, prenant acte de ce qu'il « vient trop tard », réduit à « glaner après les anciens et les habiles d'entre les modernes³⁷ », l'auteur avertit son lecteur qu'il n'a rien de neuf à lui dire.

Cependant, si ces effets d'encadrement ne sont pas rares dans les *Caractères*, les effets de reprise ou de rebond d'une remarque à l'autre n'y sont pas moins nombreux, ni moins significatifs : or, une lecture suivie de nos deux remarques (68-69) conduit à mettre en évidence un tel effet, et à lire la seconde en résonance avec la première³⁸. Selon toute apparence, Horace et Boileau n'y sont pas désignés par hasard : il semble bien que l'auteur délègue à son détracteur fictif le soin de citer ses sources, ou de nommer ses garants, et d'assigner la topique du *plaire et instruire* à son origine horatienne (directement et *via* la paraphrase de Boileau³⁹). Et cette appropriation du précepte d'Horace – pleinement revendiquée dans la réponse au détracteur – revêt une valeur éminemment programmatique. À la clôture d'un chapitre assez largement consacré à la réflexion sur les enjeux de l'écriture et, solidairement, sur ceux de la lecture, elle programme une manière de lire autant qu'une manière d'écrire : plutôt que « justification » (pour reprendre le mot de Barthes), elle vaut avertissement à ces mauvais lecteurs qui, partout « où ils voient l'agréable, en excluent le solide⁴⁰ » – mise en garde contre une lecture récréative qui méconnaîtrait la substance morale de l'ouvrage.

Mais il existe un autre motif – plus sérieux – de s'interroger sur la bonne foi de ces déclarations programmatiques : comment les concilier avec les aveux d'impuissance que le moraliste multiplie au fil des éditions, à mesure que sa vision de l'homme s'assombrit, imprégnée d'un pessimisme très fortement teinté d'augustinisme⁴¹ ? C'est là, en effet, tout le paradoxe d'une entreprise oscillant entre l'ambition qui la motive et la conscience de ce qui lui fait obstacle :

« Je pardonne, dit *Antisthius*, à ceux que j'ai loués dans mon ouvrage, s'ils m'oublient ; qu'ai-je fait pour eux ? ils étaient louables. Je le pardonnerais moins à tous ceux dont j'ai attaqué les vices sans toucher à leurs personnes, s'ils me

36. « Des Ouvrages de l'Esprit », 62 (V), p. 186 (152-153) ; nous soulignons.

37. *Ibid.*, 1 (I), p. 159 (124).

38. Il y a donc ici concurrence entre deux contextualisations possibles, selon que l'on prend en compte un contexte large (l'économie du chapitre) ou restreint (la remarque en amont) : également légitimes, elles aboutissent à des interprétations différentes, mais non divergentes.

39. Cf. HORACE, *Épître aux Pisons*, v. 343-344 : « Il obtient tous les suffrages celui qui unit l'utile à l'agréable, et plaît et instruit en même temps » (in *Œuvres*, trad. par François Richard, Paris, Garnier Frères, 1967, p. 268) ; BOILEAU Nicolas, *Satire IX*, v. 267-268 : « La satire, en leçons, en nouveautés fertile, / Sait seule assaisonner le plaisant et l'utile. »

40. « Du Mérite personnel », 34 (V), p. 199 (170).

41. Sur l'influence augustinienne chez l'auteur, cf. STIKER-MÉTRAL Charles-Olivier, *Narcisse contrarié. L'amour propre dans le discours moral en France (1650-1715)*, Paris, Champion, coll. « Lumière classique », 2007, *passim*.

devaient un aussi grand bien que celui d'être corrigés ; mais *comme c'est un événement qu'on ne voit point*, il suit de là que ni les uns ni les autres ne sont tenus de me faire du bien⁴². »

Nous pourrions évacuer le problème à bon compte, en faisant observer que le moraliste s'exprime ici sous le masque et sous le nom d'un certain Antisthius, et que ce qu'il lui fait dire ne l'engage peut-être pas entièrement : et nous aurons, en effet, à prendre en compte ces stratégies de mise à distance et de dédoublement de l'instance moraliste, qui ne sont pas pour rien dans la complexité de l'œuvre. Mais nous ne saurions éluder cette ambivalence, cette tension fondamentale qui traverse de part en part l'ouvrage de La Bruyère : sur ce point, comme sur quelques autres, il nous faudra tenter – selon ses propres termes et ses propres recommandations pour « [l]'étude des textes » – de « concilie[r] un auteur » apparemment contradictoire et d'« ajuste[r] ses principes⁴³ ».

À ce stade, nous retiendrons que cette contradiction remarquable est sous-tendue par la question, décidément centrale, de l'*efficacité* de l'écriture morale. La question est au cœur du projet – indistinctement littéraire *et* moral – de La Bruyère : telle est du moins l'hypothèse que nous nous proposons d'étayer. Elle fournira le fil directeur de cette étude, qui s'efforcera de croiser systématiquement analyses locales et perspectives globales. Sans méconnaître l'irréductible et redoutable complexité d'une œuvre située au carrefour de multiples traditions philosophiques et rhétoriques et de multiples influences, sans renoncer à rendre compte des tensions (apparentes ou sous-jacentes) qui la travaillent, des inflexions qui en affectent la genèse au gré de ses accroissements successifs (1688-1696), nous tenterons d'en mettre en évidence la cohérence, telle qu'elle se donne à lire en particulier (mais non exclusivement) dans les différentes composantes du paratexte et dans les affleurements d'un abondant métadiscours où la réflexion morale se fait réflexion sur elle-même.

42. « Des Jugements », 67b (IV), p. 476 (478) ; nous soulignons.

43. « De Quelques Usages », 72 (VI), p. 549 (550). Concilier un auteur : résoudre ses apparentes contradictions. Ajuster ses principes : même sens.